AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-212 DU 30 AVRIL 2008

Chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique de l'intérim du Président de la République pour compter du 30 avril 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Niamey (NIGER).

.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 avril 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTERES 26 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.